

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 65/113/SPCG accordant à M. Abdi Douksieh Ali la concession définitive d'une parcelle de terrain sise à Ambouli, titre foncier 899.

n° 65/113/SPCG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
6 août 1965

Numéro JO  
n° 9 du 01/09/1965

Date du numéro  
1 septembre 1965

### TEXTE INTÉGRAL

Il est fait concession définitive, à M. Abdi Douksieh Ali, demeurant à Djibouti, d'une parcelle de terrain, d'une superficie de 736 mètres carrés, sise à Ambouli (boulevard d'), et immatriculée au Livre foncier sous le n° 899. La mutation du titre foncier sera effectuée sur la réquisition du concessionnaire, dans le délai d'un mois à compter de la date du présent arrêté. Les formalités d'enregistrement et de timbre seront remplies à la diligence du concessionnaire dans les délais réglementaires.